



## Section de Courbevoie

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2008

NB : les votes du Groupe Mouvement Démocrate de Courbevoie apparaissent en orange dans le texte. Les citations directes sont entre guillemets ; le reste est selon la prise de note.

L'ordre du jour comporte 38 sujets. Le conseil débute à 20h avec une salle où le public est composé d'une vingtaine de personnes.

L'opposition est au complet, l'UMP avec 4 absents, 6 pouvoirs (dont deux personnes qui sont arrivées en cours de route). L'ambiance est détendue au début pour ce premier conseil de la rentrée.

Le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du conseil précédent. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie déplore que les comptes rendus officiels soient toujours aussi peu exhaustifs, puisque ne figure que le relevé des votes, et non pas les débats.

**Martine Volard** : « **Nous remercions le Maire et les fonctionnaires pour la nouvelle présentation des dossiers transmis au Conseil municipal.** Nous sommes heureux, par notre demande insistante, d'avoir pu contribuer à l'amélioration du travail de notre assemblée. **La transmission des délibérations intégrales, avec un exposé des motifs nous permet une compréhension meilleure des propositions faites.** »

A propos du **Courbevoie magazine**, le groupe Une autre ambition pour Courbevoie demande si les résultats de l'étude sur le lectorat du Courbevoie Magazine seront communiqués et si le guide est une re-conception ou un simple renouvellement.

**Martine** : « Nous nous félicitons de la mission confiée à la société Entrecom. Est-ce que vous attendrez de connaître les résultats de cette étude pour définir la nouvelle maquette ? Pourrions-nous avoir connaissance de ces résultats ? »

Le Maire répond qu'il s'agit d'une re-conception, d'où la création d'un nouveau poste.

Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie demande ensuite si la Sofres pose la question de l'appartenance politique ou en tout cas du vote aux dernières élections aux participants ?

Le Maire répond que non. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie insiste car selon ses infos, il figure au contraire cette question. Mr Suisse a vu sur internet une campagne de

recrutement où cette question était posée. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie demande que le Maire vérifie que cette enquête est concomitante et pas celle de la mairie.

**Martine Volard** signale que dans le mémoire technique de la Sofres, cette question est écrite. Sans faire de procès d'intention, la mairie n'a sans doute pas fait attention.

Le Maire répond qu'il regardera, que ce n'était pas dans les intentions de la mairie en tout état de cause.

**Mr Klein** parle ensuite d'une **seconde enquête, de la société Vivadis, sur le déplacement urbain**. Il s'étonne que l'étude ne s'intéresse pas au petit commerce et regrette qu'on n'étudie pas l'évolution du corpus et les changements d'enseigne.

**Mme Sermadiras** répond que l'étude concerne l'urbanisme et le trafic, pas que le sujet du commerce. D'autres études sont en cours dans le cadre de la maison pour l'emploi. On ne peut pas mélanger sinon on se retrouve avec de mauvaises réponses.

**Mr Klein** demande s'il y a un échéancier des prochaines études. Elle répond d'ici la fin de l'année. Le Maire ajoute que les résultats seront publiés.

**Martine Volard** remarque que la **tribune libre du Groupe Mouvement Démocrate de Courbevoie sur le manager du centre-ville semble porter ses fruits**, puisque l'éditorial du Maire concerne aussi la problématique du commerce de proximité et elle se réjouit que l'idée du manager ait été reprise par le Maire.

Le Maire répond sèchement qu'il n'avait pas attendu ces élections pour y penser, mais ces choses-là prennent du temps. Mme Sermadiras dit que le recrutement est en cours et qu'il ne s'agit pas de sauver le commerce pour le commerce, mais aussi de répondre aux attentes.

**Martine fait remarquer que le management de centre-ville est justement une approche transversale qui permet de croiser les différentes études et de faire travailler les différents services ensemble.**

Les différents points à l'ordre du jour sont maintenant abordés.

**Les premiers sujets ne font l'objet que de quelques observations et sont présentés par le Maire.**

**Les sujets les plus litigieux ou les plus discutés sont l'aménagement des voies sur berge (n°12), le marché de la collecte des encombrants (n°14), la gestion de la structure de petite enfance Armand Silvestre (n° 20) et les conseils de quartier (n°37).**

### 1) Délégation ; article L 2122-22 du code général des collectivités locales ; complément

Délégation au Maire pour un contrat de location.

**Vote pour.**

### 2) ZAC Danton et des Fauvelles ; acquisitions et cessions Ville et Semcodan.

Il s'agit de l'acquisition/cession par la ville de terrains et l'aménagement correspondant, avec substitution de la société Semcodan par la ville. Il y a des traces de pollution, dont les travaux seront à a charge de la Semcodan.

C'est la société 3F qui est chargée des travaux et deux conseillers UMP ne prennent pas part au vote, étant employés de celle-ci. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie fait simplement remarquer que le problème de pollution aurait pu être décelé en amont par la Semcodan, vu qu'il y avait une ancienne pompe à essence sur l'un des terrains.

**Vote pour.**

### 3) POS Partiel n°1 ; emplacement réservé n°96 ; mise en demeure d'acquérir ; propriété sise 97, rue de Normandie.

Il s'agit de l'autorisation de signer les actes pour l'acquisition d'un terrain qui permettra la création d'un espace vert, qui a pris un peu de temps car l'un des propriétaires est sous tutelle, ce qui a obligé de faire un acte notarié. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie fait remarquer que dans le POS actuel, cet emplacement était réservé pour agrandir l'espace vert et que cela disparaît dans le futur PLU.

Le Maire répond qu'il y avait eu entre temps des immeubles construits et qu'on ne peut les enlever maintenant. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie réplique que c'est bien le problème : on a construit sur un emplacement réservé. Le Maire ne répond pas vraiment à cette question et passe au vote.

**Vote pour.**

### 4) Changement de nom du lycée des Renardières en lycée Lucie Aubrac.

C'est un moment de rassemblement. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie approuve complètement. **Martine** intervient : « Cette proposition nous semble particulièrement opportune et nécessaire. Rappelons ce que nous a dit Lucie Aubrac « **le mot résister doit toujours se conjuguer au présent** ».

Donner son nom à un lycée ne pourra que nous le rappeler. **Résister et défendre les valeurs auxquelles on croit, contre parfois la majorité ou le modèle dominant est encore et toujours nécessaire** et la crise financière majeure que connaît actuellement le monde en montre encore l'acuité.

Pour notre part, notre Mouvement s'est créé il y a un an sur cet esprit de résistance, pour **défendre un société humaniste et juste, au libéralisme régulé, contre un modèle américain hyper libéral, sans régulation et aggravant les inégalités sociales** ».

Les Verts se réjouissent de la parité féminine que cela crée et demandent si le nom sera rechangé quand le lycée va déménager ou bien s'il s'agit du nom définitif. **Mme Limoge** répond que le nom sera définitif. Mr Desesmaison se rappelle de la venue de Lucie Aubrac dans la ville, plusieurs fois.

**Mr Klein** demande si des actions particulières sont prévues pour expliquer aux élèves la résistance et en particulier le groupe auquel appartenait Lucie et son mari. **Mr Desesmaison** dit que chaque année, il suit le concours national de la résistance et cette année la ville délivrera un petit diplôme. **Mme Limoge** indique qu'un travail avait été fait auprès des collégiens qui ont choisi le nom de leur futur lycée, avec l'aide des professeurs d'HG.

Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie déplore à ce sujet que la réforme du lycée fasse disparaître l'HG du tronc commun (NB : cette disparition ne se fait pas en seconde, mais pourrait avoir lieu en première selon les options choisies).

**Vote pour.**

#### **5) Distribution par concession d'énergies calorifique et frigorifique dans une partie du territoire de la ville.**

Il s'agit d'un avenant au contrat de chaufferie de Charras.

**Vote pour.**

#### **20h50. L'adjoint Mr Accart prend la suite des sujets.**

#### **6) Enfouissement des réseaux électriques aériens dans le Passage Ravry.**

Travaux de réhabilitation d'une voie publique avec enfouissement du réseau électrique. Le conseil doit approuver la demande d'une subvention auprès de la SIPPAREC et du CG. **Patrick Bolli demande quelle sera la fourchette de cette subvention.** Mr Accart répond entre 30 et 60% de la somme (67 000 euros). Il se réjouit que la ville n'ait plus qu'environ 200 m de réseau aérien.

**Vote pour.**

## **7) Elaboration d'une carte de bruit (application d'une directive européenne de 2002).**

Il s'agit d'approuver la participation de Courbevoie à un groupement de communes pour faire l'étude, afin que cela coûte moins cher (Rueil, Asnières, Gennevilliers, Nanterre, Neuilly, Colombes, Bois Colombes et La Garenne) et de demander une subvention (15% par le CG et 20% par le conseil régional). Bois Colombes sera le coordonateur du marché. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie approuve la méthode consistant à regrouper l'étude et relève qu'il s'agit là d'un avantage de l'intercommunalité.

**Patrick Bolli se réjouit aussi car l'intercommunalité était dans le programme de son groupe aux municipales** et elle est particulièrement importante pour les questions de nuisance et de circulation. Le Maire répond qu'il n'y a pas besoin d'avoir une intercommunalité officielle pour coopérer.

**Vote pour.**

## **8) Parcs de stationnement municipaux : suppression de la caution et création d'un tarif pour le remplacement des cartes d'accès, modification des contrats types de location d'emplacements :**

Il s'agit de supprimer la demande de caution, qui provoque de trop lourdes vérifications par les fonctionnaires. Il est proposé de donner la carte de parking gratuitement la première fois, et de la faire payer 15 euros en cas de perte (le prix sera fixé annuellement par le conseil municipal). A noter que la caution est gardée au parc des Ajoux pour le bip.

**Vote pour.**

## **9) Tarif 2009 pour les services municipaux ; occupation du domaine public, curvia bus et stationnement.**

**Patrick Bolli trouve exagéré la hausse du tarif pour les parcs de stationnement et demande pourquoi on observe une telle différence entre les parcs.** Il propose aussi de taxer les entreprises qui font des travaux nécessitant un passage piéton couvert au lieu d'une redevance payée par les citoyens. **Mr Accart** répond que les tarifs ne sont pas chers et qu'ils seront homogénéisés au fur et à mesure.

Le Maire fait remarquer que les prestations ne sont pas identiques d'un parc à l'autre. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie remarque qu'il n'est pas normal qu'on paye sans savoir et il rejoint le souci du Groupe Mouvement Démocrate de Courbevoie concernant les tarifs dans cette période difficile du pouvoir d'achat.

Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie demande ce qu'il en est du stationnement résidentiel.

**Le Maire répond qu'une étude sur le stationnement résidentiel est en cours, ainsi qu'un projet de zone bleue autour des commerces.** Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie demande ce qui est prévue pour **la disparition de la déchetterie** en décembre. **Mr Accart** répond que la déchetterie disparaît car elle se trouve sur l'extension du cimetière qui doit se faire. La mairie cherche un autre endroit mais ce n'est pas facile à Courbevoie. L'autre solution est d'appartenir à un réseau de déchetterie mobile. On va assurer le quotidien selon les types de déchets ; le futur prestataire s'en occupera.

Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie relève qu'il pourrait y avoir mutualisation de cet aspect dans le cadre de l'intercommunalité. Cela fait le 3eme sujet ce soir et il faudrait donc avoir une vraie réflexion dessus.

**Martine Volard demande où en est la réflexion avec La Garenne :** cette dernière commune, qui n'a pas de déchetterie a demandé à pouvoir utiliser celle de Courbevoie –contre redevance – mais cette possibilité lui a été refusée. Le Maire répond que La Garenne a un projet de ZAC importante qui leur permet de faire une déchetterie chez elle, donc il n'y a pas besoin qu'elle utilise Courbevoie. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie indique que La Garenne est sur un projet d'intercommunalité avec Bois Colombes et Clichy.

**Mr Accart** indique que les déchets verts seront pris ; des conteneurs seront installés et il y aura un ramassage des encombrants trois fois par semaines. La prestation avec la société SIELOM est signée pour 3 ans seulement de façon à pouvoir explorer les différentes solutions et ne pas s'engager trop longtemps.

**Abstention.**

**10) Parc municipal de stationnement Camille Claudel ; fixation des tarifs et approbation du modèle type de contrat de location d'emplacement de stationnement non affecté.**

Il est proposé le tarif suivant : 0,80 € la 1<sup>ère</sup> heure le jour de 8h01 à 19h59. 0,40 € par heure durant la nuit. Location mensuelle : environ 72 € TTC. **Patrick Bolli** demande si on peut avoir l'assurance que **le paiement sera possible par carte bleue** et à terme par la carte qualité de ville. Il note qu'à Charras les bornes qui viennent pourtant d'être changées ne prennent pas la CB. Mr Accart répond que les bornes prendront la CB et à terme aussi Charras.

Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie s'inquiète des mesures de sécurité concernant la proximité avec une école. Mme Limoge indique que les flux d'élèves sont de l'autre côté et Mr Bauer que les cheminées sont implantées selon la réglementation, ce qui fait rire la salle. Le Maire annonce que les plans seront regardés et que pour le désenfumage, il est possible de régler l'heure.

**Abstention.**

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2008 – Mouvement Démocrate de Courbevoie

## **11) Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Carré Saint-Lô ; résiliation du marché.**

Le programme n'a pas été respecté par l'entreprise qui a gagné l'appel d'offre. Il est donc proposé de résilier le contrat et d'approuver la première partie des travaux. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie approuve car dans ce quartier un second parking n'est pas du tout nécessaire, car les immeubles en bénéficient et cela provoquerait la venue de véhicules en provenance des bureaux de la Défense. Le Maire confirme et note que l'aménagement de l'espace vert lui est toujours d'actualité.

**Vote pour.**

## **12) Aménagements sur berges de Seine sur le territoire de la commune ; convention de financement avec le Conseil Général.**

Il est rappelé que le schéma a été adopté par le CG en 2006 et qu'il est question d'aller vers plus d'espace de promenade, avec un aménagement pour les cyclistes et des liaisons transversales pour que les piétons puissent avoir accès à la promenade. Le port autonome est conservé mais pas sans sa forme actuelle. Les travaux sont prévus pour 2010/2013. Le montant prévisionnel du projet est d'environ 9 millions d'euros et pour la commune d'environ 2 millions.

Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie déplore « le saucissonnage du projet » et surtout que l'EPAD ne soit pas pris en compte, alors qu'elle a des projets pharaoniques, dont un port privé grand luxe, qui ne lui semble pas adapté à la ville. Il demande aussi si l'escalier de la rue Ste Marie restera public. **Mr Accart** répond qu'on a déjà eu de la chance de pouvoir aménager 1,7 km de berges, il s'agit d'un « gros saucisson ». La mairie a essayé de faire étendre le périmètre par le CG mais cela a été refusé. On fait donc au mieux sans trop de frais.

Le Maire renchérit en disant que cela n'a pas été facile du tout d'obtenir les 1,7 kms. Pour ce qui est des projets de l'EPAD, rien ne se fera sans l'accord des habitants (NB : allusion au projet de l'Hermitage de faire une tour à la place du quartier des Damiers). Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie réclame de la transparence : à son audition au Sénat, le président de l'EPAD a annoncé que le projet était financé en grande partie. Quelle est cette partie ? Les habitants vivent dans l'incertitude et cela représente entre 1200 et 1500 familles. Même si on peut comprendre la délicatesse d'un montage financier, l'EPAD doit répondre.

**Martine intervient en demandant pourquoi le Maire n'exprime pas ses doutes en tant que vice-président de l'EPAD au promoteur du projet.**

Le Maire s'énerve alors « vous êtes extraordinaires tous ! » reprochant à l'opposition de ne pas vouloir le renouveau de la défense alors que le quartier a perdu des sièges sociaux d'entreprises. Il rappelle qu'on ne peut pas faire de transformations sans causer de nuisances.

**Martine réplique qu'on peut très bien vouloir du renouveau mais pas de ce projet qui propose un yacht club !**

Pour le Maire, nous sommes en concurrence européenne, et il ne faut pas laisser passer l'occasion de se moderniser. Un nouveau directeur de l'Epad va bientôt être nommé.

**Patrick BOLLI** intervient ensuite en revenant sur le sujet des Berges de Seine en demandant au Maire pourquoi ne construirait-il pas **une usine de biomasse**, et qu'en serait-il des berges en cas de crue ? Le Maire répond simplement qu'elles seront inondées.

**Patrick** revient sur **l'utilité du port autonome dans le contexte d'un trafic fluvial** croissant (ne plus avoir le port de marchandises entraînera plus de camions dans la ville). Il enchaîne en demandant comment le Maire agira-t-il pour le bruit et les nuisances supplémentaires qu'entraîneront les travaux sur la A14.

Le Maire réplique que les habitants près du port sont fortement dérangés par les barges et qu'ils sont donc tout à fait contents du changement que cela fera. Cependant, le port garde 1500m<sup>2</sup> ; pour le reste, on trouvera des itinéraires de délestage, mais il faudra aussi tenir compte des villes voisines.

Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie indique que la RATP a un projet de navette fluviale entre St Denis et la Défense pour délester l'A86. Certaines villes du 93 votent des vœux en conseils pour approuver ce projet. Il propose d'en faire de même.

**Mme Limoge** dit que Courbevoie est déjà en liaison avec la RATP dans le cadre de la seine en partage. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie dit que l'enjeu est aussi de réconcilier les habitants avec leur fleuve, la navette serait donc idéale. **Le Maire refuse de faire voter un vœu.**

**Vote pour.**

### **13) Fourniture, maintenance, gestion informatisée et lavage des conteneurs de la commune ; autorisation de signature du marché.**

Il s'agit d'un renouvellement de marché. Un socialiste se plaint sur le fait que l'appel d'offre a été fait durant l'été, période où il y a de moins de concurrence, et il dit qu'il aurait fallu faire l'appel d'offre avant ou après. Le Maire répond qu'il ne pense pas que cela ait eu une véritable incidence, les entreprises sachant bien répondre quand un marché les intéresse.

**Patrick Bolli demande si l'usage de nouveaux équipements moins bruyants est à l'étude.**

Mr Accart ne peut répondre sur l'instant, la question est remise à plus tard. **Martine demande si l'insonorisation des conteneurs prévue dans le cahier des charges se fera.** Même réponse de Mr Accart. **Martine** souligne que le Groupe Mouvement Démocrate de Courbevoie n'ayant pas accès à l'intégralité des dossiers des candidats car ne faisant pas partie de la commission des appels d'offre, il ne peut se prononcer car ne peut comparer les propositions faites.

**Abstention**

#### **14) Collecte, évacuation et traitement des objets encombrants, évacuation et traitement des déchets des services municipaux et du cimetière ; autorisation de signature du marché.**

La société SITA a été retenue pour un contrat de 182 000 euros par an. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie indique qu'il vote contre cette délibération à cause du manque de concurrences flagrantes et l'entente entre les trois groupes qui existent sur ce service. En effet, une seule entreprise a répondu à l'appel d'offre. On aurait pu refaire l'appel d'offre pour envoyer un signal aux entreprises ou à nouveau utiliser l'intercommunalité.

Le Maire répond qu'il avait fait cela une fois pour l'appel d'offre concernant le nettoyage, et il y avait eu simplement une seconde soumission de la même entreprise la 2eme fois. L'intercommunalité n'est pas non plus une réponse car les entreprises se battent pour la première fois et ensuite s'échangent aussi les parts de marché.

**Martine** demande **pourquoi il y a une telle augmentation des tarifs** car elle relève qu'en 2002 cela coûtait 59 euros la tonne ; en 2005 98 euros la tonne et en 2008 222 euros la tonne. La commune est dans un étai. **Cela repose la question de la délégation au privé**, même si le Groupe Mouvement Démocrate de Courbevoie n'a pas d'opposition de principe de ces délégations.

Le Maire répond que le coût des traitements a fortement augmenté à cause des normes de recyclage toujours plus grandes.

**Abstention.**

#### **15) Collecte et évacuation des ordures ménagères et de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire de la commune ; autorisation de signature du marché.**

Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie approuve le fait qu'il n'y ait plus de sortie et d'entrée des conteneurs selon les immeubles, les contribuables sont à égalité. En revanche, il faut bien informer les copropriétés que cela va devenir à leur charge de faire sortir en entrant les poubelles. Il est fait mention aussi d'un article dans le journal La Croix du 19 septembre 2008 qui recense des idées permettant de faire diminuer les déchets : prévention à l'école, récupération de déchets organiques par la ville pour faire des engrais etc. qui permettent de faire diminuer le montant des déchets. En revanche, il y a le même souci que dans le sujet précédent, seule SITA a répondu à l'appel d'offre et donc le groupe Une autre ambition pour Courbevoie vote contre.

Le Maire souligne qu'il souhaite aussi que les concitoyens fassent moins de dépôts sauvages dans les rues. Il trouve que l'idée de faire de la prévention à l'école est bonne. Il reste qu'il faut équilibrer ce poste de dépenses : on a 9 millions de dépenses pour 4 millions de recettes. **Mr Accart** indique qu'une circulaire a été envoyée aux syndicats de copropriété pour prévenir du changement qui sera effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Martine ne comprend pas pourquoi dans la délibération il est indiqué qu'il y a une économie de réalisée, étant donné que le tarif à la tonne a fortement augmenté : par exemple, pour la collecte des ordures ménagères, on est passé de 78 euros la tonne en 2002, à 222 euros en 2008.**

**Mr Accart** répond qu'il s'agit d'une économie au niveau du personnel. Il y a moins besoin de personnes si on n'a plus à sortir et entrer les bennes (2 agents au lieu de 5 nécessaires avant). De plus, on a fait une meilleure répartition de la collecte, en tenant compte des vacances scolaires. La baisse est donc prospective.

**Abstention.**

#### **16) Fourniture, location, pose, raccordement, entretien et dépose des illuminations de Noël et remise en état ; autorisation de signature du marché.**

Le marché est signé pour un an, reconductible 3 fois. Il n'y a qu'une réponse, qui vient de l'entreprise qui s'occupe de l'éclairage en général. **Mr Lenoël** demande s'il n'est pas possible justement de faire un lot pour le prochain marché, éclairage public + illuminations, cela économisera des frais. D'autre part il demande s'il est prévu dans le cadre de l'agenda 21 des économies d'énergie sur le matériel ou les heures.

**Mr Accart** répond que les économies d'énergie étaient au cœur de l'appel d'offre. On est parti sur des ampoules à basse énergie (les ampoules incandescentes seront de toute façon interdites en 2015, et plus produites en 2010).

**Mr Lenoel** dit qu'une amplitude de 15h lui semble trop importante. **Mr Accart** répond que l'une des solutions serait la pose d'un variateur mais cela a aussi un coût. A étudier.

Le Maire rajoute qu'il y a aussi la possibilité de mettre une horloge qui ferait baisser l'intensité de l'éclairage selon les heures. Il faut étudier le coût et la sécurité.

**Patrick Bolli** demande à partir de quand le marché commence. Le Maire répond ce soir après le vote. **Patrick indique que l'entreprise a déjà commencé à intervenir à Bécon.** Le Maire répond que c'est à leurs risques et périls.

**Pour.**

#### **17) Entretien et exploitation des installations d'éclairage public et de la signalisation tricolore et lumineuse.**

Sujet d'urbanisme voté sans question.

**Pour.**

**22h50. Mme Limoge présente les délibérations suivantes.**

**18) Désignation d'un délégué pour siéger au conseil d'école de la maternelle issue de la fusion des écoles Florian et Victor Hugo.**

**Pour.**

**19) Bureau Information Jeunesse Multimédia - Convention relative au soutien de la région Île-de-France pour l'organisation d'une action sur l'Europe.**

Dans le cadre de la semaine de l'Europe, un wiki a été créé C'est quoi ton Europe ? Et une subvention a été allouée à la ville de 1450 euros pour faire une action entre le 29 octobre et le 5 novembre. **Martine Volard** fait une intervention : « Nous approuvons le constat fait de la méconnaissance, par ses ressortissants, du fonctionnement de l'Union Européenne. **Nous demandons donc à ce que l'action d'information qui sera réalisée lors de la semaine européenne du 2 au 9 novembre 2008, ne soit pas cantonnée au seul BIJ**, dont tous les jeunes courbevoisiens ne sont pas usagers, et soit largement relayée dans la Ville, sur panneaux d'affichage et dans tous les collèges. »

**Mme Limoge** indique que la communication est prévue aussi sur le VAL et les établissements du second degré.

**Pour.**

**Mme Leventic prend la suite de la présentation des délibérations.**

**20) Gestion d'une structure d'accueil petite enfance "Armand Silvestre". Délégation de service public. Principe et mise en concurrence.**

**Mme Leventic rappelle les difficultés de recrutement** que la ville connaît, qui rendent nécessaire cette délégation. La structure aura 55 berceaux pour un accueil temporaire et une capacité de monter de 10%.

Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie souligne que c'est la 2eme fois que la mairie demande au conseil d'approuver une délégation. Il se montre réservé. Des annonces de journaux montrent que certaines villes sont capables de faire des offres d'emploi attractives, or la ville de Courbevoie n'en a publiée aucune. D'autres villes des Hauts de Seine ont créé une école de puériculture, d'autres encore proposent des logements. La lutte contre l'absentéisme est aussi possible en offrant un vrai plan de carrière aux fonctionnaires. Toutes les solutions sont-elles exploitées par la mairie ?

**Mme Leventic** répond que Courbevoie va faire une annonce dans la Gazette, que des logements sont proposés (F3 et F4) et que les infirmières peuvent devenir des directrices de crèches.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2008 – Mouvement Démocrate de Courbevoie

Pour l'absentéisme, la mairie y travaille : on va donner des cours sur les postures et les gestes car c'est un métier où on vieillit difficilement. La mairie a même acheté des fauteuils spécifiques. Elle embauche aussi des jeunes sans diplôme qui sont formés et qui pourront ainsi passer le concours pour rentrer en école et devenir auxiliaire de puériculture. Mais en attendant, il y a des familles qui attendent. Elle rappelle aussi que Courbevoie est la 2eme ville des Hauts de Seine en capacité d'accueil avec 25 structures.

Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie indique qu'il est bien conscient de l'urgence de la situation et vote pour.

**Martine** : « nous avons déjà eu une grande discussion au sujet de la délégation des crèches lors du conseil municipal de juin dernier, je ne reviendrai donc pas sur tout notre débat précédent. Permettez nous toutefois de noter qu'il s'agit de **la 3e crèche confiée en délégation, sur les 15 collectives que comptent la Ville, soit déjà 20%**. Rassurez vous M. le Maire, je vous le dis tout de suite avant que nous perdiez votre sang froid et pour que vous m'écoutez attentivement, nous voterons pour cette délégation de service public.

Comme vous le voyez, nous ne sommes pas forcément opposés aux délégations, ni à l'intervention de prestataires privés dans le fonctionnement du service, pour peu que le rapport qualité/coût soit préservé, ce qui semble le cas au vu des éléments oraux fournis. Nous avons parfaitement conscience des difficultés que rencontrent les Villes pour recruter et fidéliser leur personnel.

Pour autant, nous restons inquiets du recours qui devient désormais systématique, à ces prestataires externes, pour plusieurs raisons :

- **la petite enfance reste et doit rester un service public**, pour y permettre l'accès de tous, quelque soit les revenus ou la situation familiale. La maîtrise de la Ville de ce service par la Ville en toute circonstance doit donc rester la règle pour éviter une sélection faite par les prestataires (avec paiement par la Ville).
- C'est la raison pour **laquelle nous demandons que les conventions soient rédigées de façon plus explicite et stipulent que l'attribution des places en crèches est faite uniquement par les services municipaux et que le délégataire ne peut accepter aucun autre enfant.**
- Nous demandons également à ce que le solde annuel de la participation de la ville soit versé après production, non seulement des éléments relatifs aux taux d'activité et au nombre d'heures effectuées mais également après production de la liste des enfants accueillis, permettant ainsi **un véritable contrôle** et éventuellement une sanction financière.
- Nous constatons que vous n'avez pas tenu compte de nos observations lors du vote de la délégation de service public pour la crèche « Les petits princes » et que de telles clarifications n'ont pas été apportées au contrat de délégation. **Pouvez-vous nous garantir qu'aucun enfant ne sera accueilli directement par le délégataire ?** »

**La réponse est oui, Mme Leventic affirme que cette obligation est dans le contrat.**

**Martine** reprend :

- « Avec cette nouvelle délégation, 3 crèches collectives sur les 15 que compte la Ville seront désormais confiées à un délégataire, soit 20%. Ce chiffre n'est pas anodin. Nous connaissons tous les risques que comporte à terme pour une Ville, une délégation de service public. Nous-mêmes ou d'autres villes en font les frais pour d'autres types de contrat : eau, collecte des OM.
- **Un marché en réalité peu concurrentiel** (vous avez-vous –même noté qu'il n'y a en réalité que 2 à 3 entreprises ayant une offre valable), la difficulté à changer de délégataire au bout de 5 ans face à des équipes installées, avec des enfants accueillis, la perte de compétence et de savoir faire pour la ville : à moyen terme, la Ville perd toute possibilité de reprendre en gestion directe la gestion de crèche et perd donc un pouvoir important de négociation. Les efforts faits par les prestataires lors du contrat initial –en particulier sur les prix – deviennent alors minimes et nous constatons souvent une augmentation importante des prix, et la création de groupes aux super profits.
- **Les impôts locaux n'ont pas vocation à financer des profits privés** et c'est bien la raison même d'exister d'un service public local, qui ne dégage pas de marge. M. le Maire, mes collègues, il est de notre responsabilité d'élus de ne pas engager trop fortement la Ville dans un mouvement irréversible de délégation, qui ferait perdre à nos successeurs la maîtrise de ce service et de son coût.
- Nous vous demandons donc à nouveau, M. le Maire, pour ne pas nous mettre encore une fois devant le fait accompli – **de mettre en place un véritable projet pour les crèches**, intégrant un plan de formation (VAE, formations diplômantes ...) **et de recrutement** (apprentissage,...) et un projet de service propre à motiver et fidéliser le personnel.

Nous vous précisons d'ailleurs que la société Babilou, à qui a été confiée la crèche Le Petit Prince, semble connaître des difficultés de recrutement. –comme cela nous paraissait évident tellement il paraît inconcevable de croire que les entreprises privées réussiraient mieux que les villes à recruter alors que les salaires proposés y sont parfois moins élevés.

- Nous sommes également attachés au service public de l'enfance pour une autre raison qui ne nous semble pas des moins importantes, et qui ne manquera pas de vous interpellier, en raison de l'intérêt légitime que vous portez à **l'emploi des seniors**. Nous savons que l'une des difficultés majeures de gestion des auxiliaires de puériculture tient à la **pénibilité de ce métier** (pénibilité physique du port des enfants et des positions mais également fatigue psychologique). Les villes sont donc confrontées à la nécessité fréquente de reclasser ce personnel, pas l'âge de 40 ou 50 ans.

Une véritable difficulté, certes, car la formation de ces personnes est souvent peu en relation avec les autres types de postes qui pourraient leur être confiés dans la collectivité, mais –compte tenu de leur statut –**la garantie pour ces personnels de conserver un emploi. Les administrations publiques sont bien les premières à favoriser l'emploi des seniors.**

- Il nous paraît donc pour le moins contradictoire –si ce n’est hypocrite –de militer d’un côté pour l’emploi des seniors. **Sur votre blog « Quinquaplus », en faveur de l’emploi des seniors, vous déplorez « la discrimination larvée que représente l’âgisme et promettez de lutter contre, en n’acceptant pas l’inacceptable.** Vous rappelez que la situation d’exclusion des seniors n’est pas forcément le fait des Drh mais bien souvent des dirigeants d’entreprises.

M. le Maire, récemment vous m’avez adressé un courrier m’invitant à vous faire part de mes suggestions pour lutter contre cette exclusion. Les voici : **pour lutter contre l’exclusion de seniors, préservez une fonction publique territoriale pour les emplois pénibles et les moins qualifiés afin de garantir l’emploi des seniors et prévenir leur exclusion.**

Mettez en place au sein de la collectivité une véritable GPEC permettant de reclasser les auxiliaires de puéricultures. M. le Maire, en tant que Maire de Courbevoie et à la tête de l’administration municipale, vous portez la même responsabilité que les dirigeants d’entreprises privées en matière d’emploi des seniors. **Ne vous défaussez donc pas de vos responsabilités envers les auxiliaires de puériculture en confiant progressivement la gestion de nos crèches à des délégataires privés, qui sauront encore moins que les villes les reclasser lorsqu’elles vieillissent.** »

**Mme Leventic** répond que six sociétés avaient répondu au départ et que trois ont été retenues avant le choix final.

**Martine** souligne que cela signifie que seulement trois sociétés sont sérieuses et que là encore on a un risque (comme pour tout à l’heure sur la collecte des déchets) d’avoir une augmentation des tarifs plus tard, alors que la ville aura perdu ses compétences et son savoir-faire.

Le Maire parle aussi de faire plus de formation et **Martine** parle des parcours de mobilité instaurés par certaines collectivités.

**Pour.**

**23h25. Mr Gimonet présente les points suivants.**

**21) Tarif de la taxe d’inhumation par corps à compter de l’exercice 2009. Voté sans question. Pour.**

**22) Assurances Contrat Dommages aux Biens n°B 05 SMACL Avenant n°2.**

Sujet technique. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie propose qu’il y ait une réflexion sur l’opportunité de faire des contrats d’assurance groupés entre plusieurs villes pour baisser le tarif. Il prend l’exemple d’Argenteuil avec Bezons.

**Pour.**

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2008 – Mouvement Démocrate de Courbevoie

### **23) Transfert des garanties d'emprunts accordées à la SA HLM Coopération et Famille au profit de la SA HLM Logement Francilien.**

Il s'agit d'emprunts pour la construction de logement sociaux. Les prêts sont d'environ 3 M d'euros. Le Conseil est sollicité pour accorder le transfert des garanties d'emprunts. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie souligne l'importance dans le contexte actuel et l'utilité du livret A dont on ne doit pas détourner l'argent pour autre chose que le logement social.

**Pour.**

### **24) Attribution de subventions à diverses associations pour 2008.**

**Mr Gimonet** présente la liste des associations bénéficiant d'une subvention. Il y a une association basée à Bois-Colombes qui reçoit une subvention, on ne comprend pas trop pourquoi. Surtout, 45 000 € sont accordés au Stade Français Olympique de Courbevoie pour apurer leurs dettes. En fait il s'agit de 90 000 € répartis sur 2 ans, pour réparer une erreur de gestion.

Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie redemande de la clarté et de la transparence quant à l'attribution des subventions et un contrôle des objectifs réalisés avec un compte-rendu annuel en conseil. Il souligne aussi qu'il ne paraît pas opportun d'être très ambitieux (comme aller en F3 pour le rugby qui coûte 20 000 euros) et qu'il vaut mieux se concentrer sur le plus grand nombre de participants possible.

**Mr Wagner** répond qu'il faut bien entendu privilégier le sport de masse. Concernant le SPOC, une réunion a eu lieu de remise à plat des objectifs et il a même été question de ne pas poursuivre le partenariat, vu la gravité de la dette.

Le Maire rajoute que Courbevoie restera amateur sinon elle arrêtera de subventionner cette association. Il se dit favorable à la présentation en conseil des rapports d'objectifs, étalés sur plusieurs fois.

**Mr Wagner** dit que le manque de contrôle vient surtout de la part du Stade d'abord. La convention est refaite. Il est demandé de revenir à une trésorerie saine.

**Mr Klein** s'étonne que l'association ait laissé courir un tel découvert. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie répète qu'il s'agit d'un problème de contrôle et annonce qu'il vote pour, sauf pour le SPOC.

**Martine Volard** : « Lors des derniers conseils municipaux, nous vous avons demandé à plusieurs reprises de bien vouloir nous transmettre, avec la proposition de subvention pour 2008, **le rappel de la subvention de l'année passée et celle demandée par l'association. Or, vous continuez à nous présenter uniquement le montant proposé.**

**Comment pouvons-nous nous faire un avis et décider, alors que ces informations ne figurent pas dans l'exposé des motifs contrairement à toutes les autres délibérations, qui sont motivées.** Nous ne mettons pas en doute l'analyse scrupuleuse par M. Wagner des demandes faites et la pertinence des propositions, ni le travail d'instruction réalisé par l'administration.

**Mais nous rappelons que le Conseil municipal est seul compétent pour attribuer ces subventions et que vous ne nous donnez aucune des informations propres à former notre jugement,** cela revient à nous considérer comme une simple chambre d'enregistrement. Si les conseillers de votre majorité acceptent cela, ce n'est pour notre part, pas notre conception de la démocratie et du mandat que nous ont confié nos concitoyens.

**Nous réitérons donc notre demande, à savoir disposer d'un tableau récapitulatif des montants versés, les demandes faites et les principaux critères d'attribution dès lors qu'une modification substantielle est proposée** (diminution ou augmentation importante). C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce vote, pour protester contre ce déni d'information des conseillers. »

**Le Maire reste sur sa position, osant même dire que les conseillers n'ont qu'à venir consulter les dossiers et faire leur tableau de comparaison,** que ce n'est pas aux fonctionnaires de s'en charger pour eux.

**Martine** réplique qu'à ce compte-là on pourrait aussi le faire pour le budget, aller voir dans le logiciel et sortir les tableaux.

**Abstention.**

**25) 23h55. Décision modificative.** Voté sans question.

**Pour.**

**26) Mise à disposition de locaux au profit des associations Ciroco, Antenne Courbevoie-La Garenne de Protection civile des Hauts-de-Seine, Croix Rouge Française - Délégation de Courbevoie, Bridge Club de Courbevoie.**

La ville dispose d'un bâtiment rue des Minimes et elle propose d'y reloger certaines associations gratuitement. **Patrick Bolli** demande pourquoi les associations ne bénéficient plus du ménage.

**Mme Rousseau** répond que c'est la nouvelle convention signée. **Patrick** demande ce qu'elle pense des difficultés d'accès au Bridge Club dans le stade.

**Mme Rousseau** répond que le club connaissait les règles, c'est comme ça ! Mr Courtès demande si Mr Bolli connaissait l'accès précédent dans le stade.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2008 – Mouvement Démocrate de Courbevoie

**Patrick répond qu'il se fait le relais de citoyens qui lui font part de leur préoccupation ;** les conditions se sont améliorées mais le club a encore des difficultés. Mr Courtès reproche à Patrick sa méconnaissance du dossier.

**Pour.**

**27) Mise à disposition de locaux au profit de l'association « Centre culturel de Courbevoie ». Avenant n°1 à la convention du 28 février 2006.**

C'est une mise à disposition gratuite sauf pour le chauffage du local du square de l'hôtel de ville.

**Pour.**

**28) Entretien et dépannage des ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques de la Ville ; avenant n°3.**

Il s'agit d'un marché conclu avec OTIS ; entretien de 4 appareils supplémentaires provoquant l'avenant. Aucun changement dans le montant du contrat. **Mr Fasshauer** demande s'il y a des garanties sur la réalisation des opérations. **Mr Bauer** répond qu'il y a en moyenne plus de 10 interventions par mois. Le Maire indique qu'il n'y pas de garanties, des problèmes pouvant avoir lieu sur des appareils qui ne sont pas de la marque Otis.

**Pour.**

**29) Maintenance, entretien et réparation du matériel de cuisine et de buanderie dans les bâtiments communaux ; lot n°1 ; avenant n°2.**

**Pour.**

**30) Tarifs 2009 pour le prêt de matériel du service des ateliers municipaux.**

On a par exemple des urnes pour les élections syndicales, gratuites pour les associations, sauf casse qui doit être remboursée. Il y a une augmentation de 2.78% pour l'urne et l'isoloir et 2.08% pour la table.

**Pour.**

**31) Logements par utilité de service ; mise à jour de la liste des logements concédés moyennant redevance et prestations accessoires.**

C'est une modification pour prendre en compte des nouvelles crèches (ZAC Ferry et Charras). Les logements sont d'environ 80 m<sup>2</sup> avec un tarif de 348 euros plus 140 euros de charge et de 380 euros + 150 euros de charge.

**Pour.**

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2008 – Mouvement Démocrate de Courbevoie

### **32) Remboursement des frais de déplacement des élus municipaux effectués dans le cadre de l'exercice de leur mandat.**

Les remboursements sont limités aux besoins du mandat ; la limite étant le tarif le moins onéreux. En cas d'utilisation du véhicule, le remboursement est kilométrique mais nécessite de conclure une police d'assurance. Pour les repas, il est versé 15,25 euros par repas et l'hébergement est de 60 euros en région parisienne et 40 en province.

**Pour.**

### **33) Attribution de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal Municipal.**

**Pour.**

### **34) Renouvellement de la mise à disposition de fonctionnaires de la Ville auprès de l'établissement public "VAL de Courbevoie" ; convention à intervenir entre la Ville de Courbevoie et cet établissement public.**

**Pour.**

### **35) Modification du tableau des effectifs du personnel de la Ville.**

**Pour.**

### **36) Conseils de quartier ; création et désignation des représentants du conseil municipal**

Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie avec Mr Lasserre déplore qu'il ait fallu attendre les derniers sujets pour parler de démocratie participative. Cela fait 40 ans qu'on essaye de développer la démocratie. Il faut attendre une obligation de la loi pour faire changer les instances. Il critique ce qui est prévu dans la charte :

- Description à minimum,
- manque d'élargissement,
- manque de lien social,
- mode de désignation obscur,
- pas de parité,
- limitation à des électeurs (pas de jeunes, pas d'étrangers).

Il critique aussi certaines villes comme Rouen (NB : ce qui est une attaque contre Eric Cesari ancien adjoint de la ville). Il propose une vraie interface entre les conseils et les habitants et décrit sa proposition. Le groupe Une autre ambition pour Courbevoie votera **contre** la charte mais assumera sa responsabilité de représentation.

**Martine Volard** prend la parole pour présenter la position du Groupe Mouvement Démocrate de Courbevoie :

« **La Démocratie participative que nous voulons, comme vous, développer doit répondre aux attentes exprimées par les citoyens en matière de concertation et de proximité.** Elle doit également permettre au système représentatif de se ressourcer, de renforcer ou de recréer le lien avec la population. La création de conseils de quartier répond à ce besoin, avec selon nous **4 objectifs prioritaires** :

- **Proximité**

- **Responsabilisation des habitants**

- **Primauté de l'intérêt général**

- **Reconnaissance du quartier comme espace de vie et d'échanges où les individus confrontent leurs intérêts et tissent des relations qui permettent de développer le lien social et les solidarités.**

Les critères pour que cela marche :

- Un espace réellement **ouvert à tous**, permettant une vraie implication de tous les habitants, dans le respect de leur diversité et de l'identité de chacun
- Un réel espace de **négociation**
- Un réel espace de **construction collective**
- Un espace **d'information**
- Un espace **d'éducation et d'apprentissage**
- Un espace de **médiation**

C'est la raison pour laquelle, **nous proposons d'associer plus clairement les différents acteurs de la vie d'un quartier, en particulier les commerçants et les associations**, en formalisant mieux leur représentation dans les conseils de quartier. Par ailleurs, **la charte proposée nous semble parfois trop imprécise** sur le mode de fonctionnement des conseils de quartier, qui doit permettre une véritable association et construction collective.

Nous souhaitons également que, tant pour les représentants des habitants que pour ceux des commerçants et des associations, puissent être désignés un titulaire et un suppléant. De plus, une saine démocratie s'exerce devant tous, en toute transparence. **Il nous paraît donc inconcevable que les réunions des conseils de quartier ne soient pas publiques.**

Nous proposons également qu'une **évaluation** du fonctionnement de ces conseils soit réalisée et un bilan d'activité présenté annuellement au Conseil municipal. Par ailleurs, pour une réelle pertinence de l'action des conseils de quartier, nous proposons qu'à moyen terme, soit envisagée la possibilité de déléguer aux conseils de quartier la gestion d'une enveloppe financière leur permettant de décider de l'affectation de certains petits travaux **d'aménagement de leur quartier.** »

**Mr Chambers** critique les membres de l'opposition. Pour lui, la charte montre une volonté d'association de l'opposition. Il explique que l'un des aspects de l'agenda 21, en cours de préparation, prévoit l'association des citoyens et la Ville envisage la création d'ateliers citoyens pour que les habitants interviennent sur des thématiques ciblées.

**Mr Cesari** dénonce la mauvaise foi de **Mr Lasserre**. La charte respecte la loi et il y a simplement une différence d'appréciation sur l'esprit de la loi entre les groupes. Il ne veut pas créer des conseils municipaux décentralisés car il faut maintenir la primauté du suffrage universel qui a élu les conseillers municipaux.

**Mr Cesari** critique le blog du PS qui a titré « pas de quartier pour les Courbevoisiers ». Il critique aussi la démarche politicienne du blog démocrate et dit que transiger reviendrait à remettre en cause le vote du mois de mars.

Il estime que la Ville, s'appuyant sur son expérience des comités de quartier qui existent déjà propose une démarche pragmatique et réaliste.

Il estime irresponsable de proposer un mode de fonctionnement qui ferait naître auprès de la population des espoirs qu'on ne peut satisfaire. Il propose donc une mise en place par étape.

**Mr Lasserre** lui renvoie la balle : « notre mauvaise foi n'a d'égal que votre aveuglement ».

**M. Accart** estime que la Ville pratique déjà depuis longtemps la concertation déconcentrée, en particulier dans le domaine de l'environnement.

**Martine Volard répond à M. Cesari que son groupe accepte l'idée d'une démarche pragmatique, fondée sur des étapes mais demande dans ce cas quelles sont les étapes suivantes.**

**Face à l'absence de réponse de M. Cesari, elle note qu'en refusant les amendements proposés, et en particulier l'ouverture des séances au public, la Ville ne forme pas les habitants à la démocratie locale, et ne permet donc pas de préparer les étapes suivantes.**

C'est la raison pour laquelle le groupe « Mouvement Démocrate Courbevoie » s'abstiendra sur ce vote.

**Vote : Abstention**

### 37) Questions orales du groupe « Une autre ambition pour Courbevoie »

- ✓ **Quelle sera l'implication de la Ville dans les grands projets structurant pour la région, actuellement en réflexion : Grand Paris, Vélib,... ,**

Le Maire répond qu'un syndicat mixte d'études a été créé en juin dernier pour étudier les modalités éventuelles de Grand Paris ou d'une grande Métropole. Il attend que cette structure transmette sa proposition à y participer pour en débattre en conseil municipal.

Concernant le Vélib, il explique être d'accord pour que la Ville puisse en bénéficier mais rappelle que le contrat de Decaux signé avec la Ville de Paris ne permet pas actuellement une extension au-delà de 1,5 km autour de Paris. Il informe que **le Conseil général réfléchit actuellement à un dispositif complémentaire qui pourrait être compatible avec celui de Paris.**

- ✓ **La Ville a organisé récemment –et c'est très positif – le forum du Handicap. La Commission accessibilité chargée de suivre la mise en accessibilité des bâtiments publics ne s'est pas réunie depuis longtemps. Quand se réunira-t-elle à nouveau ?**

**Mme Leventic** explique que la composition de cette commission doit être modifiée suite au changement du conseil municipal et c'est la raison pour laquelle elle n'a pas été réunie depuis quelques mois. Elle indique que les nominations seront proposées lors du prochain conseil municipal, ainsi que le rapport d'activité.

- ✓ **Les centres de loisirs connaissent de grosses difficultés de fonctionnement depuis le début de l'année. Il semblerait qu'il manque une trentaine d'animateurs. Qu'en est-il exactement ? Quelle est l'évolution des effectifs des enfants à encadrer ? Quelles mesures la Ville compte-t-elle prendre ?**

**Mme Limoge** confirme qu'effectivement **les effectifs des enfants ont augmenté de 5%** à la rentrée, ce qui n'était pas prévisible et a donc généré des soucis, en raison des délais de recrutement. **Ceux-ci sont presque résorbés désormais et il manque encore une dizaine d'animateurs.** Elle explique que la Ville réfléchit actuellement à un **statut pour les animateurs**, qui permettrait de leur proposer un emploi permanent, entre les différentes structures de la Ville (Caisses des écoles, VAL,...), afin de les fidéliser. Elle garantit que ces difficultés n'ont jamais posé aucun problème de sécurité, contrairement à ce qu'affirme Mme Boucherie.

### 37) Questions orales du Groupe Mouvement Démocrate de Courbevoie

#### ✓ **Gestion et développement de la Défense – Création d'une intercommunalité**

« **Le Conseil d'administration de l'EPAD vient de voter le 18 septembre dernier le transfert des biens vers l'établissement public de gestion du quartier d'affaires de la Défense (EPGD).** Or, lors de votre audition au Sénat le 15 juillet dernier, vous avez déclaré que les collectivités territoriales membres ne pourraient accepter le transfert de ces équipements sans en connaître précisément l'état d'entretien. Il semble donc que vous ayez désormais eu ces éléments. **Pouvez-vous donc nous faire part de l'état réel des équipements transférés, des coûts de remise en état éventuellement à la charge de Courbevoie, et les moyens envisagés pour le financer ?**

**Par ailleurs le rapport du Préfet Lelarge**, rendu en juin dernier, relatif au développement du quartier de la Défense d'ici 2013 **préconise la création d'une communauté d'agglomération entre Puteaux, Courbevoie et Nanterre.** Cette proposition nous semble pertinente au vu de l'alourdissement des coûts de gestion. Cela permettrait aux villes de travailler en plus étroite collaboration pour permettre la rénovation et le développement de la Défense tout en garantissant un développement équilibré des bureaux et des logements et des équipements publics adaptés aux besoins de la population.

Nous avons pour notre part, lors de la campagne municipale, proposé la création d'une intercommunalité entre nos trois villes, mais également La Garenne Colombes et Bois Colombes, qui ont aussi à gérer les incidences du quartier d'affaires. La fusion en cours de l'EPAD et l'EPASA, qui nous semble une bonne chose pour permettre un aménagement concerté et global de cette zone, pourrait être une opportunité pour faire avancer cette idée. **Y êtes-vous favorable et en seriez vous le promoteur auprès de vos collègues Maires ? Si non, pour quelles raisons ?** »

**Le Maire explique qu'au vu de l'audit réalisé, 70 millions d'euros ont été provisionnés dans les comptes de l'EPAD pour la remise en état des infrastructures, ainsi que 30 millions supplémentaires pour le désamiantage et la mise en accessibilité.** Les infrastructures seront transférées en pleine propriété et il précise que le Président du Conseil général a négocié une garantie de 30ans sur tous les ouvrages transférés.

**Concernant l'intercommunalité, le Maire n'y est pas opposé mais il souhaite aller doucement car il veut être certains que les avantages pour la Ville seront réels.** Il ne souhaite pas faire perdre à la Ville sa liberté et explique que cela rajoute souvent une structure supplémentaire, génératrice de coûts. Il souhaite également attendre l'évolution du Grand Paris et la réforme de la taxe professionnelle. Il propose donc pour l'instant de travailler de façon plus étroite avec Puteaux et Nanterre et de réaliser une étude des avantages/coûts d'une telle solution.

### ✓ Travaux sous l'A14

« Des travaux sont en cours sur l'A14, sous la Défense. **Y a –t-il des mesures spécifiques prises ou prévues pour réguler au mieux les transferts de circulation dans notre ville ?** Peut-on évaluer les conséquences sur la qualité de l'air ? Est-il possible d'envisager une campagne d'information citoyenne à l'attention des usagers du tunnel et des habitants des villes limitrophes ? Quels sont vos échanges avec les villes voisines ? »

**M. Accart** répond que les itinéraires de délestage sont **modifiés au fur et à mesure** des chantiers. Ces itinéraires sont décidés par arrêté préfectoral et les services de la Ville travaillent en étroite collaboration avec ceux de la DDE et du Conseil général.

Il rappelle la volonté de la Ville de rabattre la circulation sur les grands axes afin de préserver la tranquillité des quartiers. **La circulation sur ces grands axes existe donc déjà et les travaux sur l'A14 ne changent pas grand chose.** Concernant la pollution éventuelle, il indique n'avoir pas d'information concernant un éventuel impact des travaux en cours mais rappelle que les mesures prises par Airparif montrent une constante amélioration ces dernières années.

### ✓ Paiement des parkings et parcmètres municipaux

« Les bornes de paiement du parking Charras ont été récemment changées. Nous sommes saisis de nombreuses plaintes d'usagers mécontents car les nouvelles bornes – pas plus que les précédentes – ne prévoient la possibilité d'un paiement par carte ou tout au moins, avec des billets. L'absence de cette facilité rend souvent compliqué et long le paiement du parking pour les usagers. Nous sommes donc surpris de constater que cette rénovation n'a pas servi à cela, alors que par ailleurs vous nous avez promis, lors de la campagne municipale, une modernisation des services publics et un accès facilité à ces services.

Même si nous comprenons que cette modernisation a un coût, elle est pour nous prioritaire pour répondre aux besoins d'une Ville de plus de 80 000 habitants et nous regrettons que la municipalité n'ait pas fait ce choix, contrairement à ses promesses.

**Comment comptez-vous intégrer désormais les facilités de paiement pour les parkings municipaux et les parcmètres dans la Charte Marianne que vous avez promis ? Envisagez-vous la création d'une carte spécifique pour le paiement des parkings municipaux et parcmètres ? Ou l'extension de l'utilisation de la carte Qualité de Ville à cet effet ? »**

**M. Accart** que les bornes initialement prévues pour Charras ont dû être utilisées pour un autre parking mais qu'un avenant au contrat va être conclu pour en installer également à Charras. Il ne s'agit selon lui que d'un décalage

(NB : Lors d'une discussion informelle entre Martine Volard et M. Bauer, adjoint au Maire chargé des travaux, ce dernier avait indiqué que les bornes de paiement par CB n'avaient pas été retenues car trop onéreuses et il estimait que les gens pouvaient parfaitement payer en monnaie. La Ville a donc finalement changé d'avis –vraisemblablement suite à nos remarques – et nous fait désormais croire à un simple décalage).

**M.Chambers** explique que la Ville envisage toujours la possibilité de payer les parcmètres au moyen de la carte Qualité de Ville mais que cela sera vraisemblablement difficile à mettre en place dans les parkings souterrains, en raison de problèmes de compatibilité entre les systèmes.

**Le conseil se termine à 3h18.**